

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4159

commission principale : déplacements et urbanisme
commune (s) : Oullins
objet : Parc de stationnement Arlès Dufour - Adoption des tarifs de stationnement
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans sa séance en date du 14 juin 2004, le conseil de Communauté a adopté le principe de location avec option d'achat d'un espace situé place Arlès Dufour à Oullins et construit dans le cadre de la rénovation du centre autour de la rue Narcisse Bertholey. Cet espace est loué à la société Oullins Park.

Cet espace sera aménagé pour constituer un parc public de stationnement de 197 places.

Le Bureau du 23 octobre 2006 a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de recruter un gestionnaire pour ce parc.

En vue de l'ouverture du parc, il est nécessaire d'en fixer les tarifs dans le cadre du régime tarifaire général adopté pour tous les parcs par le conseil de Communauté le 18 avril 2005.

Les tarifs proposés sont présentés en valeur mai 2005 de façon à être en cohérence avec les tarifs des autres parcs, le dispositif d'indexation se traduisant alors chaque année par des tarifs homogènes entre tous les parcs.

Type de tarifs	Valeur mai 2005
tarif horaire	0,4 € par 20 minutes
abonnement illimité	80 € par mois
abonnement domicile	60 € par mois
abonnement domicile : sortie supplémentaire	1,7 €
plafond nocturne	2,8 €

En ce qui concerne l'indexation des tarifs, le dispositif sera identique à celui adopté par le conseil de Communauté le 18 avril 2005, à savoir :

$$K = 0,2 + 0,8 [0,5 (S/S_0) + 0,25 (FSD_2/FSD_{20}) + 0,25 (EL/EL_0)]$$

dans laquelle S (EN-0), FSD₂ et EL (04511 E) sont les valeurs connues des derniers indices à la date d'indexation et représente :

- S (EN-0) = salaires horaires rubrique services aux entreprises,
- FSD₂ = frais et services divers de catégorie 2,
- EL (04511 E) = électricité.

En cohérence avec les conventions des autres parcs publics de stationnement, les valeurs initiales de référence de ces indices sont les valeurs connues de ces indices au mois de mai 2005 :

- S₀ = 123,40
- FSD₂₀ = 102,30
- EL₀ = 96,20.

Le calcul des indexations des tarifs interviendra chaque année au mois de mai. Sur cette base, le gestionnaire proposera à la Communauté urbaine l'application de nouveaux tarifs. La Communauté urbaine conservera toute latitude pour accepter ou refuser la mise en œuvre de ces propositions.

Pour permettre la perception, notamment, des tarifs et redevances, il est proposé de créer une régie d'avances et de recettes prolongée.

Enfin, il est proposé de dénommer le parc : Arlès Dufour.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet de tarification du parc de stationnement,
- b) - le nom du parc de stationnement : Arlès Dufour.

2° - **Autorise**, pour la gestion du parc de stationnement, la création d'une régie d'avances et de recettes prolongée permettant, notamment, la perception des tarifs et redevances.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,